Conditions générales de vente

*Location saisonnière — **LE POTIMARRRON / POM'FICTION***

.

Article 1 — Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les réservations effectuées directement sur le site internet **[URL du site]**, pour la location du gîte **LE POTIMARRON/ POM'FICTION** situé **276 impasse de la fosse pinçon, 14250 Juaye-Mondaye** exploité par **Marie-Françoise Guyonnaud – Les Vergers de l'Abbaye - SIRET : 444507339**. Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 2 — Réservation

La réservation devient effective à réception du versement de l'acompte défini à l'article 3 et de la confirmation écrite (e-mail) envoyée par le loueur. Toute demande de réservation adressée via le site n'engage le loueur qu'après cette confirmation.

Article 3 — Prix et modalités de paiement

Le prix du séjour est indiqué en euros, toutes taxes comprises, hors taxe de séjour.

- Un **acompte de 50 %** du montant total du séjour est versé à la réservation. Cet acompte vaut engagement ferme et définitif des deux parties : ni le locataire ni le loueur ne peuvent se rétracter sans motif, sous réserve des dispositions de l'article 5.
- Le solde, soit les **50 % restants**, est exigible au plus tard **7 jours avant la date d'arrivée**.
- Pour toute réservation effectuée à moins de **7 jours** de la date d'arrivée, le montant total du séjour est exigible immédiatement.
- Moyens de paiement acceptés : **virement bancaire / stripe**
- La taxe de séjour, collectée pour le compte de la commune de **Juaye-Mondaye** est due par nuit et par personne majeure, en sus du prix du séjour, et réglée **à la réservation.**

Article 4 — Assurance du locataire

Aucun dépôt de garantie n'est demandé. En contrepartie, le locataire s'engage à fournir au loueur, au plus tard avec le règlement du solde, une attestation d'assurance villégiature (ou l'extension « villégiature »/« séjours et vacances » de son assurance multirisque habitation) en cours de validité, couvrant sa responsabilité civile pour les dommages pouvant être causés au logement et à ses équipements pendant la durée du séjour.

À défaut de transmission de cette attestation avant l'arrivée, le loueur pourra refuser l'accès au logement, dans les mêmes conditions qu'un non-paiement du solde.

Tout dommage constaté lors de l'état des lieux de sortie et non couvert par cette assurance reste à la charge du locataire, sur présentation d'un justificatif du coût de remise en état.

Article 5 — Conditions d'annulation et de remboursement

Bien que l'acompte engage fermement les deux parties, le loueur applique volontairement le barème contractuel suivant en cas d'annulation à l'initiative du locataire :

- Annulation à plus de **[60 jours]** avant la date d'arrivée : remboursement de l'acompte
- Annulation entre **[30 et 60 jours]** avant la date d'arrivée : remboursement de **[50 %]** de l'acompte versé.

- Annulation à moins de **[30 jours]** avant la date d'arrivée, ou non-présentation le jour de l'arrivée : aucun remboursement de l'acompte ; le solde éventuellement déjà versé reste dû si le logement n'a pas pu être reloué sur la même période.
- En cas de **force majeure** dûment justifiée (empêchant l'une des parties d'exécuter le contrat), les sommes versées sont intégralement remboursées.

Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit (e-mail) au loueur ; la date de réception fait foi pour l'application du barème ci-dessus.

Il est conseillé au locataire de souscrire une assurance annulation couvrant les imprévus (maladie, accident, etc.).

Article 6 — Annulation à l'initiative du loueur

Si le loueur est contraint d'annuler le séjour avant la date d'arrivée, il en informe le locataire sans délai et lui rembourse l'intégralité des sommes déjà versées, sans préjudice d'une éventuelle indemnisation complémentaire si l'annulation ne résulte pas d'un cas de force majeure.

Article 7 — Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28, 12° du Code de la consommation, les prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée ne sont pas soumises au droit de rétractation de 14 jours applicable à la vente à distance. La réservation, une fois l'acompte versé, est donc ferme, sous réserve des conditions d'annulation prévues à l'article 5.

Article 8 — Arrivée et départ

Arrivée à partir de **15H00** Départ avant **10H00** Tout dépassement non convenu à l'avance pourra donner lieu à une facturation complémentaire.

Article 9 — Obligations du locataire

Le locataire s'engage à faire un usage paisible et conforme à la destination des lieux, à respecter la capacité d'accueil maximale indiquée sur le site, et à signaler sans délai tout incident ou dégradation constatée.

Article 10 — Réclamations et médiation

Toute réclamation est à adresser en priorité au loueur à l'adresse **admin@lesvergersdelabbaye.com** À défaut de résolution amiable sous **[délai, ex. 60 jours]**, le client peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation suivant : **CNPM — Médiation de la consommation, 27 avenue de la Libération, 42400 Saint-Chamond, www.cnpm-mediation-consommation.eu**.

Cette saisine est gratuite pour le client. Elle suppose qu'une réclamation écrite préalable ait d'abord été adressée au loueur, restée sans réponse satisfaisante.

Article 11 — Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, et à défaut d'accord amiable ou de recours à la médiation, les tribunaux français compétents seront seuls saisis.

Dernière mise à jour : 11/09/2026